

GUIDE DE LA CONSTRUCTION BOIS

Être un acteur
responsable



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



SOMMAIRE



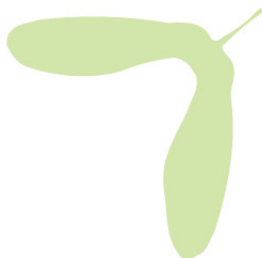
**4/5 LA CERTIFICATION PEFC
EST UN OUTIL DE LA GESTION
FORESTIÈRE DURABLE**

**6/7 ET SI VOUS AUSSI, VOUS
DEVENIEZ UNE ENTREPRISE
CERTIFIÉE PEFC ?**

**8/9 LA CERTIFICATION PEFC,
COMMENT ÇA MARCHE ?**

**10/11 COMMENT RÉUSSIR LA
CERTIFICATION PEFC
DE VOTRE ENTREPRISE ?**

ÉDITO



Stéphane Marchesi
Secrétaire Général de PEFC France

Le bois est LE matériau du quotidien par excellence. Il nous entoure en toutes circonstances. Omniprésent en forêt, il se fait plus discret en ville : passerelle, banc public, parements... comme à la maison, à l'école ou au bureau. Il se prête à de multiples utilisations : poutre, meuble, ustensile... jusqu'au papier que l'on utilise chaque jour.

Apprécié pour ses qualités esthétiques et pérennes, le bois se distingue pour ses spécificités écologiques. Matière première renouvelable, c'est un matériau à faible consommation d'énergie, recyclable et qui aide à lutter contre l'effet de serre.

Encore faut-il que les forêts qui produisent ce bois soient gérées de manière durable. Pour assurer une exploitation raisonnée de la forêt, des systèmes de certification forestière existent. Ils garantissent, à travers des réglementations, la bonne gestion des forêts et la préservation des milieux remarquables.

Né en 1999, PEFC fait partie des grands systèmes de certification internationaux. Présent dans 35 pays dans le monde, il garantit une gestion durable des forêts basée sur le respect des trois grandes fonctions de la forêt :

- **environnementale** : préservation de la biodiversité, lutte contre les incendies, replantation d'essences adaptées, recherche de l'équilibre forêt-gibier...
- **sociale** : sécurité du travail en forêt, sûreté des loisirs, respect des populations locales, ...
- **économique** : exploitation des bois, respect des capacités de production de la forêt...

À chacun, qu'il soit professionnel de la filière bois ou acheteur au sein d'une collectivité ou d'une entreprise, la certification forestière s'impose comme la réponse incontournable à l'achat responsable et éthique de bois.

LA CERTIFICATION PEFC EST FORESTIÈRE DURABLE

✧ Savez-vous que les forêts tempérées continuent de s'étendre ?

Dans le passé nos ancêtres ont beaucoup défriché la forêt, notamment pour gagner des terres agricoles. Aujourd'hui ce besoin a disparu si bien que la forêt ne cesse de reconquérir du terrain. En France, par exemple, sa surface a doublé depuis deux siècles.

> En adhérant à la certification PEFC, le propriétaire forestier s'engage à gérer sa forêt durablement, dans le respect des équilibres écologiques, économiques et sociaux. Il assure, en particulier, le renouvellement de ses peuplements pour les générations futures et préserve leur vitalité.

✧ Savez-vous que récolter du bois c'est lutter contre l'effet de serre ?

La surproduction de gaz carbonique (CO_2) provoque, par effet de serre, un réchauffement climatique. Or les arbres nous protègent en absorbant le CO_2 pour croître. Mais le processus ne s'arrête pas là. Les 20 m^3 de bois utilisés dans la construction d'une maison emprisonnent définitivement les 20 tonnes de CO_2 absorbées pendant la croissance des arbres.

> L'exploitant forestier qui souhaite couper du bois dans une forêt certifiée, s'engage à exploiter la forêt dans le respect du sol, des milieux naturels et de la végétation alentour, en assurant sa sécurité et celles de ses bûcherons.



UN OUTIL DE LA GESTION

➤ Savez-vous que PEFC garantit la prospérité de la forêt sous tous ses aspects ?

La forêt pousse tout seule, mais une bonne gestion favorise son renouvellement et renforce l'équilibre entre la flore, la faune et les activités humaines.

Écologie, loisirs, entretien et récolte du bois : PEFC aide à définir les critères de cette bonne gestion. Ensuite, PEFC fait appel à des organismes accrédités et indépendants pour vérifier qu'elle est bien mise en œuvre.

> L'entreprise de transformation du bois qui se mobilise en faveur du développement durable met en place une chaîne de contrôle garantissant l'utilisation de bois certifié PEFC et le suivi des flux de bois PEFC entrant et sortant de l'entreprise dans toutes les étapes de transformation et de commercialisation.

➤ Savez-vous que vous faites du bien à la forêt en achetant des produits bois marqués PEFC ?

La récolte du bois accompagne le cycle naturel de la forêt : faire de la place pour favoriser la croissance des jeunes arbres et accroître la vigueur des autres.

Les bois marqués PEFC étant issus d'une bonne gestion, tous leurs usages, y compris dans la production de papier, viennent servir la forêt.

> L'État français et les administrations sont déjà engagés dans cette démarche citoyenne. Dès 2012, les services de l'État s'engagent à utiliser des produits à base de bois certifié.



ET SI VOUS AUSSI, VOUS DEVENIEZ UNE ENTREPRISE CERTIFIÉE PEFC ?





Monsieur Olry, Responsable Développement Durable
> CHARPENTE HOUOT



« En choisissant PEFC, nous améliorons chaque jour la compétitivité de notre entreprise. »

> En offrant à nos clients, des garanties sur l'origine de nos produits

Nous avons adhéré à la certification PEFC en 2009 pour répondre à la forte demande de nos clients.

La certification PEFC nous permet de rassurer nos clients sur la provenance du bois. Nous pouvons leur prouver que nous utilisons bien des matériaux contribuant à la gestion durable des forêts et permettant ainsi de lutter contre la déforestation, l'exploitation illicite des ressources forestières ou la mise en danger des populations locales.

En utilisant le logo PEFC sur nos produits, nous les différencions, garantissons leur origine et leur offrons une réelle valeur ajoutée sur le marché.

> En offrant à nos clients, une prise de parole « développement durable »

La certification PEFC est une longue chaîne, du propriétaire forestier au consommateur final, où chacun peut agir et démontrer la

sincérité de son engagement par des actes. Aujourd'hui, nos clients sont convaincus qu'il est indispensable de tendre vers un choix écologique quand il s'agit de bois. Mais ils ont également besoin de rassurer leurs propres clients sur la sincérité de leur engagement et nous sommes à leurs côtés pour y parvenir.

Centres de loisirs, restaurants, maisons de retraite..., nous concevons pour nos clients des lieux d'accueil pour le grand public. Avec la certification PEFC, nous leur offrons un territoire d'expression pour communiquer de façon dynamique et durable auprès de leurs clients.

> En offrant à notre entreprise, des opportunités commerciales

La certification PEFC représente un avantage économique important. En effet, elle nous permet à la fois de conserver des marchés et de répondre à de nouveaux appels d'offres dans le secteur privé et public, et ce, notamment, depuis la circulaire d'avril 2005, stipulant que tous les appels d'offres publics exigent des bois éco-certifiés à partir de janvier 2010.

« En réalité, il nous a été très facile de mettre en place la chaîne de contrôle dans notre entreprise car nos fournisseurs en amont de la filière (scieurs, entreprise de 1^{ère} transformation du bois) étaient déjà certifiés PEFC et nous ne pouvons que nous en féliciter ! »



LA CERTIFICATION PEFC, COMMENT ÇA MARCHE ?



2 DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES TOUT AU LONG DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS :

➤ la certification de la gestion forestière durable vise à garantir le respect des fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt ;

➤ la certification de la chaîne de contrôle de produits forestiers permettent d'assurer le suivi des flux et des produits PEFC au sein d'une entreprise, mais aussi d'une entreprise à l'autre.

À QUOI SERT UNE CHAÎNE DE CONTRÔLE ?

La chaîne de contrôle décrit les procédures pour assurer ce suivi. Sa certification est délivrée par un organisme certificateur indépendant (liste disponible auprès de PEFC France) pour une durée de cinq ans,

avec un audit chaque année (audit initial et audits de suivi annuels). Une chaîne de contrôle certifiée offre à l'entreprise la possibilité de commercialiser des produits certifiés PEFC.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA MISE EN PLACE D'UNE CHAÎNE DE CONTRÔLE ?

Tout site de production ou de distribution qui a une activité traitant des produits à base de bois peut mettre en place, sous sa responsabilité, une chaîne de contrôle PEFC.

Il est indispensable que toutes les entreprises, depuis la forêt jusqu'au produit fini, mettent en place une chaîne de contrôle afin de garantir le suivi des matières certifiées.

Mes documents de référence (rubrique : infos pratique du site pefc-france.org) :

- > Annexe 16 : Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois
- > Annexe 16 : Règles d'utilisation de la marque PEFC
- > Liste des organismes certificateurs
- > Grille des contributions entreprises



QUELS SONT LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE ?

- Accès aux marchés publics et privés demandeurs de produits respectueux de l'environnement.
- Gestion des risques dans le cadre des exigences sociales protégeant les droits fondamentaux des travailleurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement. PEFC est le premier système international incluant ce point.
- Disponibilité et choix car les 2/3 de la superficie mondiale de forêts certifiées est certifié PEFC. C'est actuellement plus de 230 millions d'hectares, offrant la plus large offre de bois certifié.
- Conformité avec la législation via le système de diligence raisonnée PEFC (SDR) qui exclut le bois de contrebande, issu de sources illégales et d'autres sources controversées.
- Message clair et transparent car la présence du logo PEFC sur l'étiquette d'un produit assure aux clients de manière claire, concise et transparente que le bois et les produits à base de bois sont issus de sources responsables.
- Avantage concurrentiel sur le développement durable car les entreprises certifiées PEFC acquièrent un avantage concurrentiel sur les autres fournisseurs.
- Suivi fiable via l'assurance que les matériaux certifiés composant le produit fini sont originaires de forêts certifiées PEFC respectueuses des normes environnementales, économiques et sociales.

COMMENT RÉUSSIR LA CERTIFICATION PEFC DE VOTRE ENTREPRISE ?

➤ ÉTAPE N° 1 : Communiquer au sein de votre entreprise

Expliquez à votre personnel et vos collègues ce qu'est PEFC, pourquoi vous vous engagez et que vous avez besoin de leur aide. Vous ou un de vos collègues aurez la responsabilité globale de la mise en œuvre et le maintien de la chaîne de contrôle dans votre entreprise.

➤ ÉTAPE N° 2 : Mettre en place le système

Planifiez à l'avance et déterminez ce qui doit être fait, par qui et quand. Testez votre système interne et procéder aux ajustements nécessaires avant d'organiser un audit par un organisme certificateur indépendant.

Entreprise
responsable



QUEL EST LE COÛT DE LA CERTIFICATION ?

Les coûts de la certification PEFC sont fixés par les organismes certificateurs.

La plupart des organismes certificateurs établissent leurs frais sur la base du temps nécessaire pour effectuer l'audit. Le temps de l'audit dépend d'un certain nombre de variables, y compris de la taille des entreprises et de la complexité de la chaîne de contrôle. Cela représente en moyenne entre une 1/2 journée et 2 jours.

➤ ÉTAPE N° 3 :

Prendre des dispositions pour l'audit

Sélectionnez l'organisme certificateur de votre choix. L'auditeur évaluera la conformité de l'organisation de votre entreprise avec la chaîne de contrôle PEFC. En cas de succès, vous recevrez votre certificat de chaîne de contrôle et un droit d'usage de la marque PEFC.

➤ ÉTAPE N° 4 :

Maintenir votre certificat

Une chaîne de contrôle PEFC est valable pour une durée de cinq ans renouvelable. Un audit de suivi annuel est nécessaire pour confirmer la conformité de votre entreprise avec les règles de chaîne de contrôle.



S'ajoute au coût de l'organisme certificateur, le coût lié au droit d'usage de la marque PEFC qui fait l'objet d'une contribution basée sur le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Pour les entreprises de la filière forêt-bois, le coût de l'adhésion est proportionnel au chiffre d'affaires annuel. Le coût de l'adhésion est d'environ 1 000 € pour 10 millions de Chiffre d'affaires. **Et cela fonctionne ! A ce jour, les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires < 1 million par an représentent près d'1/4 des adhérents.**

Retrouvez la liste complète des entreprises certifiées de votre secteur sur :

> www.pefc-france.org



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

8, avenue de la République - 75011 Paris
Tél. : +33 1 43 46 57 15 - Fax : +33 1 43 46 57 11
info@pefc-france.org
> www.pefc-france.org



Rejoignez-nous sur Facebook : Forêt durable par PEFC



Suivez-nous sur Twitter : PEFC France